



CP – Action Praticiens Hôpital du 5 mai 2023

APH remercie l'Académie de Médecine pour son soutien aux médecins hospitaliers

Action Praticiens Hôpital salue le Communiqué de Presse du 27 avril de l'Académie de Médecine qui comme le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) en mars dernier insiste sur le rôle essentiel et fondamental des praticiens hospitaliers titulaires.

APH précise cependant que « *la réduction du nombre de médecins hospitaliers* » est simplement la conséquence du numerus clausus, couplée à une gouvernance qui n'a pas pris la mesure de la crise sanitaire que le pays traverse et à un nombre conséquent de départs de praticiens hospitaliers depuis les mesures Ségur. Pour « *les spécialités de première ligne (urgentistes, anesthésistes, obstétriciens, psychiatres)* », sans oublier les pédiatres, les gériatres, les biologistes, les chirurgiens... dont la majorité travaillent entre 60 et 96 heures par semaine l'Académie de Médecine se trompe par contre complètement de diagnostic sur les causes profondes du mal.

APH partage les constats sur « l'intérim médical (qui) devait permettre de répondre à des difficultés ponctuelles » et sur le fait que « les directeurs d'hôpitaux... se sont souvent estimés contraints de recourir à des médecins intérimaires, dont le nombre a augmenté de 70% depuis 2019. Le CNOM a rapporté que le nombre de médecins intérimaires a doublé entre 2013 et 2022 passant de 6 000 à 12 000 praticiens, attirés par l'autonomie de ce mode d'exercice leur offrant une totale maîtrise de leur temps de travail, le contrôle de leurs congés et surtout l'assurance d'un haut niveau de rémunération. »

APH se félicite de voir l'Académie de Médecine « invite(r) à ce que l'organisation des soins hospitaliers, en particulier d'urgence, permettent à la fois que les hôpitaux en charge de la permanence des soins répondent aux besoins de la population et soient attractifs pour les médecins titulaires y compris en termes de rémunération. » L'Académie de Médecine ayant à plusieurs titres cité le CNOM dans ses références, APH se permet de rappeler le positionnement de cette instance qui dans son message de soutien aux hospitaliers de fin mars abordait également la protection des praticiens mais également pour les malades dont nous avons la charge autour « *de nombreuses et justes revendications de leur part se sont exprimées. Certaines, essentielles à la qualité, la sécurité des soins et le bien être des médecins, n'ont pas trouvé dans les faits l'écho attendu. Pourtant, deux arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 15 juillet 2021 et du 24 février 2022 et des préconisations par le Conseil d'Etat le 22 juin 2022 et à exécuter sans délai, relatives au décompte du temps de travail, ont été publiés...* »

Action Praticiens Hôpital tient à préciser que si la législation en vigueur sur le décompte annuel du temps de travail des praticiens hospitaliers était respectée par les directions hospitalières sur cet élément majeur de pénibilité, les praticiens seraient déjà bien mieux rémunérés et pourraient bénéficier de mesures de protection contre l'usure professionnelle.

Action Praticiens Hôpital rappelle que le rendu du Conseil d'Etat l'a clairement stipulé à ces mêmes directeurs qui font toujours la sourde oreille tout comme la FHF.

L'Académie de Médecine énonce que « le soin hospitalier doit en priorité s'appuyer sur une équipe médicale constituée et appelle fermement à ce que la qualité des soins reste au centre des préoccupations des médecins, quel que soit leur statut. » APH explique que la qualité d'exercice des praticiens comme un juste équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle sont des éléments majeurs pour une qualité et une sécurité de soins pour les malades dont nous avons la responsabilité.

Pour APH, l'Académie de Médecine aurait pu faire une synthèse sur les éléments scientifiques qui sont internationalement reconnus quand aux effets néfastes et délétères sur la santé des médecins, des praticiens, des soignants en termes de mortalité sur le plan cardio-vasculaire ou de pathologies cancéreuses. APH aurait aimé que l'Académie de Médecine aborde les publications sur l'épuisement professionnel, personnel et relationnel source d'un taux de suicide bien supérieur à la population moyenne.

Action Praticiens Hôpital remercie l'Académie de Médecine pour son positionnement clair sur le fait que le praticien titulaire est bien l'acteur principal de la dynamique hospitalière et de celle du service auquel il appartient.

Action Praticiens Hôpital partage la nécessité de sortir du piège de l'intérim, solution qui nécessite des mesures d'attractivité immédiate pour les praticiens hospitaliers et les hospitalo-universitaires.

Action Praticiens Hôpital avertit qu'en l'absence d'éléments nouveaux de la part du gouvernement en termes d'avancées et de prise en considération de nos demandes qui sont tout à fait justifiées les syndicats que nous représentons changeront de méthode pour que les praticiens puissent faire valoir leurs droits élémentaires.

Action Praticiens Hôpital alerte la population et les élus que les praticiens hospitaliers, qu'ils soient médecins, pharmaciens ou odontologistes, ne sont pas la variable d'ajustement d'une politique sanitaire déconnectée du terrain et qui aujourd'hui génère de plus en plus de pertes de chances pour nos concitoyens comme un épuisement sans précédent des praticiens.

Action Praticiens Hôpital attend des mesures fortes et immédiates du gouvernement pour retrouver le chemin de l'attractivité des carrières hospitalières comme celui de la qualité de notre exercice quotidien et qui devra intégrer notre qualité de vie personnelle.

<https://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2023/04/PCRA-47-Medecins-interimaires>

**Dr Jean-François
Cibien**

Président APH
Président AH
jf.cibien@sudf.fr
06 07 19 79 83

Contact Presse

Dr Carole Poupon
Vice-présidente APH

Présidente CPH
carole.poupon@aph-
france.fr
06 76 36 56 67

Dr Yves Rébufat

Délégué général APH
Président exécutif AH
yves.rebufat@snphare.fr
06 86 87 62 76

Dr Marie-José Cortes

Vice-présidente APH
mariejo.cortes@aph-
france.fr
06 12 23 94 00